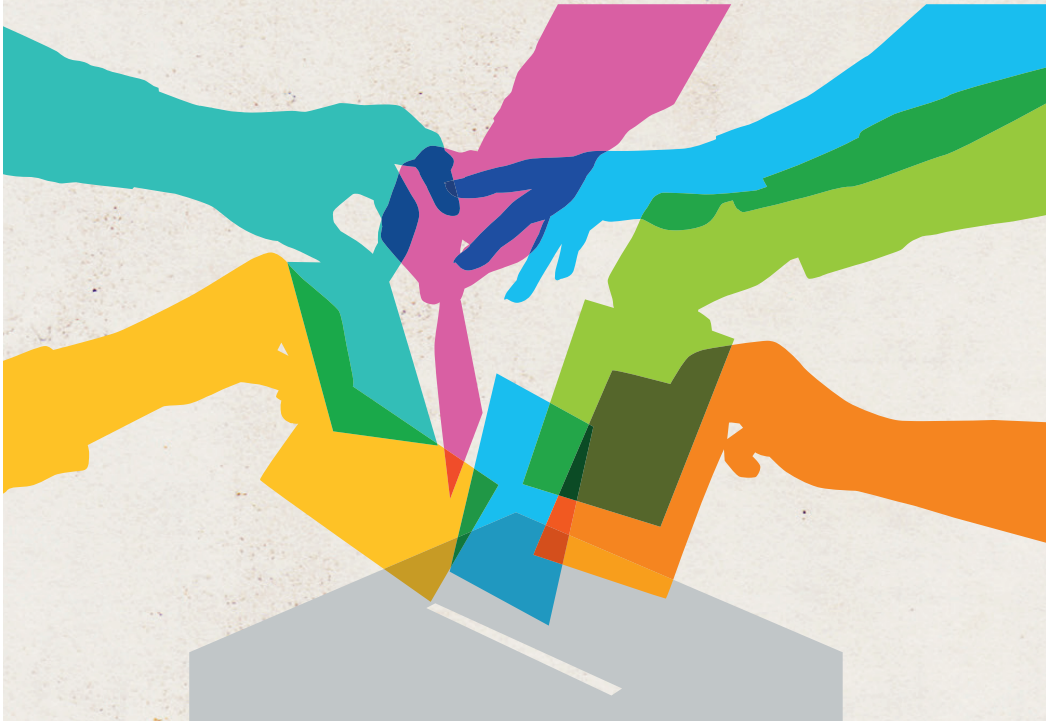




Tu es collégien et tu habites Fos-sur-Mer ?
Fais entendre tes idées

ÉLECTIONS DU CMJ

Conseil municipal des jeunes



MARDI 5 DÉCEMBRE 2023



➤ Le Conseil municipal des jeunes, kezaoko ?

Ce sont des jeunes élus pour un mandat de janvier 2024 à avril 2025, qui se réunissent une fois par semaine à la Maison des Jeunes, (en dehors des vacances scolaires) pour créer les projets de leurs choix.



➤ Être élu, c'est :

- Représenter sa génération ;
- Mener des actions pour tous les jeunes ;
- Découvrir le fonctionnement de la démocratie ;
- Faire entendre ses idées.



Exemples de projets réalisés :

- L'organisation du bal de promo ;
- Le skatepark ;
- La visite de Paris et des institutions démocratiques (Sénat, Assemblée nationale) ;
- Atelier radio avec Swag FM pendant la semaine de lutte contre les discriminations ;
- Soirée dansante en faveur du téléthon ;
- La visite de Strasbourg et du parlement Européen ;
- Participation du 12^e congrès de l'ANACEJ ;
- Jeun'Estival
- Projet de passage piéton éducatif et responsable avec la PM
- Sécurité Routière pour tous avec la PM
- Végétalisation des bâtiments scolaires
- Noria 2022/2023



Comment être candidat ?

Il suffit d'habiter Fos-sur-Mer, d'être collégien et de s'inscrire au collège ou auprès de la MDJ **avant le 20 novembre 2023**.

Pour aider les jeunes candidats à rédiger leur profession de foi, un atelier sera proposé au collège André Malraux et à la Maison des Jeunes **du 8 au 17 novembre 2023**.

Candidature en ligne en suivant ce QR Code :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

carte électorale
de jeune électeur

Conseil municipal des jeunes



Viens élire les nouveaux conseillers du CMJ



Comment et où voter ?

- Collégiens d'André Malraux :
mardi 5 décembre 2023 au sein de votre établissement ;
- Présenter la carte d'électeur ci-dessous
et un document
d'identité :
carnet de correspondance, carte d'identité ou carte de bus.



Carte de jeune électeur

Elections du conseil municipal des jeunes
de Fos-sur-Mer

Nom

Prénom

Établissement

Classe

Signature :

Cette carte est personnelle, elle doit correspondre aux mentions portées sur le justificatif d'identité et ne peut être utilisée que par l'élève mentionné ci-dessus.

